



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : **23**
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : **22**
 Nombre de présents : **12**
 Nombre de votants : **20**
 Date de convocation : **26/07/2017**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 1^{ER} août 2017
 --- 000 ---**

L'an deux mille dix-sept, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mme DEGOS, M. DUBOS (à procuration pour M. LAMOTHE), Mme COURROS (à procuration pour Mme DAUGREUILH), M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA (à procuration pour Mme THIEBLIN) Mme DARGELOSSE.

Étaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme BRUGAT, MM. DUCASSE, BRUEY (donne procuration à M. MARSAN), Mmes CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (donne procuration à M. DUPLA), DAUGREILH (à donné procuration à Mme COURROS).

Était absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Subvention exceptionnelle FESTIVAL des ABBAYES

Pour le festival des ABBAYES du 7 juin 2017, qui s'est déroulé à TARTAS, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de **2 500 €** au comité du festival des Abbayes. Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget, article 6574.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **2 500 €** au comité du festival des Abbayes. Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget, article 6574.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES